

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 11 (1903)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Fondérie de cloches à Lausanne  
**Autor:** Mellet, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-12491>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## FONDERIE DE CLOCHES A LAUSANNE

Au moyen-âge, les fondeurs de cloches n'avaient pas d'atelier fixe, ils se transportaient, avec leur matériel d'un lieu à un autre, là où l'on voulait faire fondre des cloches, ils creusaient une fosse près de l'église et bâtissaient un fourneau. (Voir le dictionnaire de Viollet-le-Duc au mot *cloche*.)

C'est une de ces anciennes fonderies que l'on a découverte récemment au midi de la cathédrale devant le transept sud.

L'association du Vieux-Lausanne a fait faire deux fouilles sur cet emplacement et a recueilli un bon nombre de fragments de moules, vingt entr'autres ornés de filets ou de doubles-filets ; ces fragments sont intéressants parce que en mesurant leurs courbes, on a une idée de la grandeur des cloches ; presque toutes les courbes sont à grands rayons, de 1 m. 40 à 1 m. 80 de diamètre ; onze autres fragments ont une ou plusieurs lettres gothiques.

Huit fragments portent des ornements divers parmi lesquels on remarque un petit médaillon représentant un lion ailé, symbole de l'évangéliste Saint-Marc ; sur un autre médaillon, malheureusement incomplet, on voit un bœuf, symbole de l'évangéliste Saint-Luc.



Six fragments d'intérieurs de cloches indiquent le renflement du bas à l'endroit où frappe le battant ; un grand nombre de fragments unis ne présentent que peu d'intérêt.

Les moules sont faits d'une terre mélangée d'étoupe ou d'une autre matière fibreuse, qui, en se calcinant, a communiqué à la terre une couleur noire ; la surface qui a été en contact avec le métal est grisâtre plus ou moins foncé, avec par-ci par-là quelques taches de vert-de-gris.

Le moule proprement dit était enveloppé d'une terre jaunâtre devenue un peu rouge par la chaleur de la fonte, mais néanmoins restée molle.

Enfin on a recueilli une certaine quantité de laitier, gouttes de bronze et d'étain.

Presque tous ces débris ont été trouvés à environ 1 m. 50 du sol actuel ; on voyait encore assez distinctement à cette profondeur, l'emplacement de plusieurs cloches indiqué par des arcs de cercles de cette terre jaunâtre dont il est parlé ci-dessus ; le plus grand de ces arcs mesurait 76 cm. de longueur avec une flèche de  $7\frac{1}{2}$  cm. ce qui donne un rayon de 1 mètre, soit 2 mètres de diamètre.

Pour sortir la cloche une fois fondue, il fallait nécessairement briser le moule et les débris étaient rejetés dans le trou, ce qui explique pourquoi tous les fragments recueillis se trouvaient au fond et à l'intérieur des cercles.

Au-dessous des moules il y avait une petite couche de terre glaise, blanchâtre, sorte de terre à four, évidemment rapportée par les fondeurs ; plus bas on a trouvé du limon gris, annonçant que la molasse n'était pas loin.

On se demandera comment cet emplacement n'a pas été bouleversé par les nombreuses inhumations qui se faisaient autour de l'église ; la réponse est simple : M. Viollet-le-Duc a fait abaisser le sol en cet endroit d'environ un mètre ; les moules se trouvaient autrefois à environ 2 mètres 50 de profondeur, par conséquent à l'abri de la pioche des fossoyeurs.

L'emplacement n'était pourtant pas intact : une tranchée faite le printemps dernier, pour la pose d'une conduite d'eau, le traversait de l'est à l'ouest ; c'est même ce travail qui a donné l'éveil.

J. MELLET.

---

## GUERRE ET SERVICE MILITAIRE

1550-1600

*Extraits des manuaux de l'ancienne commune de Villette  
par H. Voruz.*

(Suite.)

*Manual 1 B 2. — Juing 1556.* Le gouverneur me doyt pour despens fait par egrege richard et forel quand il furent ver mr le ballif avec les 4 perroyses pour lui proposer notre povretes causant lelections de lat guerres a lausanne 6 solz Et pour mon soupe 6 s. 5 d.

La dimanche 7 nov 1557. Conseil et riere conseil. Premierement a este regarder et proposes touchant le mandement qui mr le mayor asseroyt (assure) ou son lieutenant avoir ressu touchant les 50 hommes eslieu pour aller en guerres avec les 25 premier eslieuz pour en avoir le billiet a este surset tirer lopignon des s<sup>rs</sup> qui lon ne lui deuz donner ledit billiet que premierement il ne monstrat ledit mandement et en donner le double et se set ne veul faire qui lon dehusses aller ver mr le ballif et lui proposer comen a tous propos il nous reffuse le double des mandements et ne savons comen surset nous conduyre et prinsipalement en effet de guerres et autres. Lesdits s<sup>rs</sup> ont pour set faire et proposes eslieu n. p. maliardoz, h frs forestey ausy a este conclu qui si mr le ballif ne veulx permettre den avoir le double qui lon dehusse aller a berne devant lescalences de nouz princes et s<sup>rs</sup>.

Le jeudi devan dernier de decembre 1557. Conseil et riere conseil assembles pour trouver dargens pour la reste du poyement tant des arnoys qui piques a este regarder qui seroit bon denpronter 16 escus qui montoyt ladite reste qui ausy pour les despens de lenbesadeur set qui pre lederrey set offert le prester ung moys et le comong lui singne ung escus et puis a este tirer lopignon pour aultant qui falloit porter ledit argens a berne au lendemain a este conclu tout de voix comune qui le gouverneur doyges les deffalans